



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 58515

Texte de la question

M. Gérard Hamel appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les préoccupations exprimées par les victimes de brûlures. Il lui demande sa position sur la question de la reconnaissance des brûlures graves en affections de longue durée (ALD). Les patients touchés par cette pathologie doivent en effet pouvoir continuer à bénéficier de soins adaptés afin d'éviter toute séquelle irréversible.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Hamel](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58515

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1864